

Dans une semaine, les lumières s'éteignent



Des panneaux d'information de ce type ont été installés aux différentes entrées de la ville.

L'extinction de l'éclairage public de 1 h 30 à 5 heures entrera en vigueur vendredi 15 septembre.

o.delhoumeau@sudouest.fr

« Eteignons la lumière, rallumons les étoiles. » Le slogan fleurit en ce moment sur les panneaux publicitaires de la ville ; il annonce l'extinction prochaine des lampadaires à Mérignac.

La mesure deviendra effective à compter du vendredi 15 septembre. Les candélabres du domaine publics resteront tous feux éteints de 1 h 30 à 5 heures du matin. Pourquoi cette plage horaire ? Parce qu'elle correspond au créneau où le tramway cesse de fonctionner. À une exception près : la place Charles-de-Gaulle. En effet, le noir complet rendrait inopérant le système de vidéosurveillance. D'autres entorses pourraient être consenties ponctuellement, notamment lors des fêtes de fin d'année.

Pour le reste, les habitants devront s'habituer à revoir la voûte étoilée scintiller dans le ciel. D'aucuns s'en félicitent, d'autres, au contraire, s'en inquiètent déjà. « Des gens craignent un développement des délits mais toutes les études tendent à montrer que les cambriolages n'ont pas lieu pendant cette période. 80 % d'entre eux se déroulent en journée », argue le maire Alain Anziani, lequel promet néanmoins un retour d'expérience en temps et en heure.

Mérignac est loin d'être un cas isolé. « Nous ne sommes pas les seuls. L'extinction des lampadaires concerne 12 000 communes en France, confirme l'édile. Sur la métropole, Le Taillan-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Eysines, Le Haillan, Pessac ont déjà fait ce choix. Et

Blanquefort est sur le point de se décider. Toutefois, nous devons faire partie des plus grandes villes à s'y mettre. »

Des économies attendues

Ce bémol sur l'éclairage nocturne participe d'une volonté de lutter contre le gaspillage énergétique. En l'occurrence, ce qui est bon pour la planète pourrait l'être également pour le porte-monnaie de la collectivité. « On espère économiser entre 170 000 et 200 000 euros en année pleine. Cela n'est pas négligeable », précise à ce sujet Gérard Chausset (élu LREM).

Cette décision aurait été prise en fin d'année dernière, selon ce dernier. « On a mis du temps à aboutir parce qu'il fallait régler un certain nombre de préalables, notamment la question de la sécurité en centre-ville », poursuit l'adjoint délégué à la transition énergétique.

Des préalables à régler

Au gré de la réflexion, la mairie s'est aperçue aussi que le réseau de certaines résidences privées était adossé à l'éclairage public. Il a donc fallu résoudre ce dysfonctionnement. D'autres actions de modernisation s'avéraient nécessaires.

« Depuis 2015, les coffrets de commande sont progressivement équipés d'horloges. Mérignac en compte environ 380. Ces horloges visent à déclencher l'allumage à heure fixe, ce qui n'était pas le cas auparavant. On a attendu la finalisation du programme pour lancer l'extinction », détaille Aline Villaume-Lé, responsable du centre réseaux et paysages au pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole.

La technicienne ajoute que le créneau retenu ne perturbera pas la collecte des déchets ménagers, qui démarre à 5 h 30 du matin.

D'autre part, la limitation ne remettra pas en cause le relampage régulier (changement des lampes et ampoules) au bénéfice des produits à LED. Quelque 400 lanternes sont ainsi renouvelées chaque année.

À une semaine de la mise en œuvre, tout semble donc prêt pour la commune bascule du côté obscur. À défaut de rêver, les insomniaques pourront toujours se consoler en comptant les étoiles.

Le créneau d'extinction ne perturbera pas la collecte des déchets ménagers qui démarre à 5 h 30 du matin